2 rue du Dr Marcland 87025 Limoges cedex Tél. 05 55 43 58 00 Fax 05 55 43 58.01 www.unilim.fr

Facultés de Médecine et de Pharmacie

NOUVEAUX INTERNES 2024.2025 Etudiants originaires d'une autre U.F.R

VOTRE INSCRIPTION DEVRA ETRE FAITE ENTRE LE 26/09 et le 31/10/2024 (SUR RDV en présentiel)

2 possibilités:

- soit vous prenez RDV pour le LE JOUR DES CHOIX, JEUDI 3 OCTOBRE

Demande à <u>cyril.kahfujian@unilim.fr</u> ou 05 55 43 58 11 (vous pouvez aussi demander un autre jour entre le 23 septembre et le 31 Octobre).

Cela permet de tout faire le même jour (inscription à la faculté, choix de stage, rencontre des co-internes et des représentants ainsi que de l'association)

Ou

- Envoi des documents par mail et paiement par CB, (517 € en présentiel UNIQUEMENT)

Les pièces à nous fournir sont les suivantes :

- 1 Votre attestation d'acquittement à la CVEC : https://cvec.etudiant.gouv.fr/
- 2 Le dossier d'inscription à télécharger, <u>compléter les pages numérotés en bas à droite 15 à 17</u>
 <u>UNIQUEMENT (ou 17 à 19 si vous regardez les pages du PDF)</u>
- 3 Photocopie de votre **notification d'affectation** dans la subdivision de Limoges pour ceux qui ne l'ont pas déjà fournie par mail
- 5 Photocopie de votre **diplôme de fin de 2**ème **cycle** des études médicales délivré par votre établissement d'origine ou à défaut une **attestation de validation du 2**ème **cycle** des études médicales
- 6 Photocopie du numéro **IDENDIFIANT NATIONAL ETUDIANT** (INE) (sur le certificat de scolarité, la carte étudiante ou sur le relevé de notes du bac) **(INDISPENSABLE A VOTRE INSCRIPTION**)
- 7 Photocopie de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport en cours de validité
- 8 Une photo d'identité
- 9 Photocopie de la J.A.P.D. (pour les moins de 25 ans)
- 10 Paiement en présentiel par Carte Bancaire UNIQUEMENT (517 €)

VOUS DEVEZ DEMANDER LE TRANSFERT DE VOTRE DOSSIER A VOTRE FACULTE D'ORIGINE

ATTENTION

EN QUALITE D'INTERNE VOUS NE POUVEZ PLUS BENEFICIER D'UNE BOURSE LE PAIEMENT EN TROIS FOIS N'EST PLUS POSSIBLE

L'inscription n'est définitive qu'après ACQUITTEMENT DES DROITS UNIVERSITAIRES.